

Pays : Belgique

Commission : Migration

Problématique : “Comment accueillir et/ou gérer l’arrivée de nouveaux migrants et réfugiés vers l’UE, notamment les femmes, les enfants, les personnes LGTBIQ en plus grande situation de vulnérabilité ?”

Le royaume de Belgique est gouverné par Alexander De Croo, élu premier ministre le 1er octobre 2020. De Croo est membre du Open VLD (Open Vlaamse Liberalen en Democraten), l’aile néerlandophone du parti libéral belge. Il s’agit d’un parti de centre droit, europhile et dont l’idéologie se base sur le libéralisme (le libéralisme défend notamment les droits et les libertés individuelles et l’égalité devant la loi).

Plus que jamais, de nos jours, un énorme flux de migrants et de réfugiés cherche à s’installer dans des pays européens. Bien gérer leur arrivée et les accueillir comme il se doit relève d’une grande importance. Plus concrètement, il faut prendre en compte davantage les personnes ou collectifs plus vulnérables, c’est-à-dire, les femmes, les enfants et les personnes LGTBIQ, qui peuvent souffrir plus facilement d’un mauvais accueil du pays d’arrivée. Ces enjeux concernent la Belgique, parce qu’ils concernent tout le monde. En effet, ils se repercutent dans la société de façon générale.

En Belgique, 16,1% de la population est d’origine étrangère. De nos jours, son immigration « se caractérise par une très grande diversification des nationalités ».

Plus de migrants arrivent aux pays du nord, qui les accueillent mieux et avec moins de difficultés/obstacles (mais c’est plus dur d’arriver depuis l’Afrique ou l’Asie au Nord de l’Europe, le parcours à faire étant plus long). Cependant, ces dernières années, la Belgique a durci sa politique d’immigration, du fait de la non-intégration d’une partie de la jeunesse d’origine étrangère et des attentats terroristes. En 2016, le gouvernement belge a adopté des dispositions en ce qui concerne les nouveaux arrivants. Ces dispositions obligent tout étranger qui cherche à s’installer en Belgique durant plus de trois mois à signer un document indiquant sa volonté de s’intégrer en échange du droit à s’établir (à l’exception de sont les demandeurs d’asile, les étudiants et les citoyens de l’Union Européenne). Cette déclaration interdit les mariages forcés et fait mention du besoin d’élever les enfants “de la meilleure manière”. De plus, elle bannit les violences intrafamiliales, incitant l’étranger à déclarer: « Je comprends et j’accepte que, dans ce pays, l’usage de la violence contre une autre personne, contre une épouse ou des enfants, soit punissable. ». Ces mesures protègent les femmes et les enfants.

En 2022, la Belgique est débordée par l’arrivée de beaucoup de demandeurs d’asile. Ceci conduit à la saturation des structures d’accueil, forçant les réfugiés, dont des adolescents non accompagnés, des femmes et des familles avec des jeunes enfants, à dormir dans la rue. Les réfugiés dorment dans la rue, des tentes de fortune ou des squats en conditions catastrophiques, ce qui est contraire à la loi belge et européenne. La Belgique a été condamnée à plusieurs reprises par des tribunaux belges et la Cour européenne des droits de l’homme. Elle a été contrainte de payer des astreintes qui vont au-delà de 300 millions d’euros. Le gouvernement belge n’a pas cherché une solution concrète à cela, c’est plutôt les organisations humanitaires (tel que Serve The City) qui contribuent à aider les réfugiés. La campagne “commune hospitalière” regroupe des initiatives locales portées par des associations et des citoyens: une commune hospitalière s’engage à améliorer l’information

et l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut, elle facilite les démarches pour tous les migrants et elle s'engage a minima à deux niveaux : sensibiliser sa population aux questions migratoires et améliorer concrètement l'accueil des migrants dans le respect des droits ".

La Belgique reste un pays qui cherche à ouvrir ses frontières, mais le flux immense de migrants et surtout de réfugiés rend impossible l'accueil de tous ceci-cis.